

03 fév 2011 -12:58

Appartient à [Conseil des ministres du 3 février 2011](#)

Régie des bâtiments

Dossiers de la Régie des bâtiments

Dossiers de la Régie des bâtiments

Sur proposition de M. Didier Reynders, ministre des Finances, le Conseil des ministres a approuvé un certain nombre de dossiers concernant la Régie des bâtiments. Il s'agit des dossiers suivants :

- la Régie des bâtiments charge le Comité d'acquisition de procéder à la vente de gré à gré à la Ville de Namur, d'une parcelle de terrain sur le site des Casernes à Namur. Il s'agit d'une parcelle qui n'est plus d'utilité dans la construction du nouveau palais de justice de Namur sur ce site ;
- le ministre des Finances est habilité à exécuter une transaction d'échange de biens immobiliers sans bourse délier. Il s'agit d'une propriété de l'Etat fédéral, située Sint-Pietersveldstraat 6B à Ruisselede, qui n'est plus utilisée. Elle sera échangée contre six parcelles de terrain agricole et une partie de la zone de parking qui appartiennent aux autorités flamandes ;
- le ministre des Finances est habilité à vendre un terrain situé à l'angle de la rue du Tram et de l'avenue Emile Vandervelde à la ville de Waremmes.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>